

# **REGLEMENT INTERIEUR**

**NOM :**

**PRENOM :**

**ADRESSE :**

**TELEPHONE :**

**NOM DU CHIEN :**

**RACE :**

**NUMERO IDENTIFIANT :**

**DATE DE VALIDITE :**

## **1° BUT DU CLUB**

Éducation canine toutes races, conseils aux maîtres, école du chiot, obéissance, préparation au CSAU (Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation).

## **2° ADHESION**

Pour être adhérent du club, il faut :

- Avoir acquitté sa cotisation. Le renouvellement se fait dans le dernier mois de l'adhésion.
- Présenter un carnet de santé à jour pour son chien.
- Le tatouage ou la puce sont obligatoires.
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant le risque animal domestique.

- L'âge minimum d'entrée au club d'un chien est fixé à trois mois.
- Une carte de membre est délivrée à tous les adhérents.

Pour chaque chien est désigné un conducteur qui devient de ce fait adhérent du club.

Un chien d'une même famille peut être conduit, indifféremment par l'un des conjoints ou l'un des enfants mineurs.

Un adhérent non à jour de sa cotisation peut se voir refuser l'accès au terrain.

Le propriétaire d'un chien de 1 ère ou 2 ème catégorie est dans l'obligation de posséder tous les documents nécessaires aux chiens de catégorie.

En aucun cas le forfait ne sera remboursé, en cas de demande de résiliation de l'adhérent.

Pour la bonne marche des cours, il est demandé aux propriétaires de femelles en chaleur de ne pas venir sur le terrain.

**LA VACCINATION DE LA TOUX DU CHENIL EST OBLIGATOIRE.**

### **3° ASSURANCE**

Tout adhérent est responsable des accidents qui pourraient survenir par sa faute ou celle de son chien.

Une assurance responsabilité civile couvrant le risque animal domestique est donc requise pour chaque adhérent.

Le club a contracté une assurance qui couvre les accidents survenant pendant le travail.

L'assurance spécifique « club » ne couvre pas les blessures des chiens quelle que soit leur nature (bagarre, exercices, ...).

### **4° DROITS ET DEVOIRS**

Il est interdit d'introduire dans l'enceinte du Club un chien malade ou convalescent, un chiot ou un chien non vacciné, un chien non adhérent.

Le port de la muselière pourra être exigé aux chiens de 1 ère et 2 ème catégorie ainsi qu'aux chiens agressifs envers les humains et /ou ses congénères.

### **5° HORAIRES**

Le club est ouvert :

- le lundi, mercredi et vendredi de 14h30 à 16h30,
- le samedi de 9h30 à 11h30.

L'entraînement peut être annulé selon la météo.

Le club sera fermé de fin juin à début septembre.

Le club est fermé les jours fériés.

### **6° ACCES AU TERRAIN**

La ponctualité est demandée. L'intégration d'un retardataire dans les groupes au travail demeure à la discrétion du moniteur ou de l'éducateur chargé de la séance.

Lors de son arrivée, le retardataire devra tenir son chien en laisse dès la sortie de voiture, afin de ne pas perturber la séance.

L'éducateur (ou le moniteur) responsable de la séance est seul habilité à prendre toutes les décisions concernant la formation du chien pendant le déroulement de la séance :

- **chaque conducteur de chiens doit suivre ses directives**

Les éducateurs ou les moniteurs sont seuls juges de la participation des chiens aux exercices, quelle que soit la race du chien.

### **7° RESPECT DU TERRAIN ET DES PERSONNES**

Le terrain étant un lieu de travail, les chiens ne sont pas autorisés à s'y amuser ou à divaguer. Les maîtres veilleront à ce que leur chien ne se soulage pas sur les terrains. Dans le cas contraire, ils sont priés de nettoyer les emplacements souillés.

### **8° RESPECT DU CLUB**

Les véhicules doivent être garés de façon à ne pas gêner l'accès aux terrains et le travail des chiens. Dans l'enceinte du Club (parking, terrains d'exercices), les chiens doivent être tenus en laisse. Seuls, les éducateurs ou les moniteurs donnent l'ordre de détacher les chiens, en particulier pour les disciplines.

L'enceinte doit demeurer en parfait état de propreté. Des poubelles sont à disposition des adhérents, ils veilleront à ramasser les déjections canines et leurs détritits.

### **9° EQUIPEMENT DE TRAVAIL**

L'équipement nécessaire est le suivant :

- une laisse de 1m minimum (obligatoire)
- un collier coulissant (obligatoire)
- friandises
- sacs à déjections.

### **10° ENTRETIEN DU TERRAIN, DU MATERIEL ET DES INFRASTRUCTURES**

Une journée entretien pourra être programmée dans l'année afin de maintenir le site en parfait état de propreté (lors de concours, manifestations, fin d'année).

### **11° SANCTIONS**

Le Club est un groupe convivial. Chacune et chacun se doit de préserver cette ambiance. Tout propos agressif, injurieux, avilissant, toute attitude pouvant nuire à sa bonne réputation ou au climat d'amitié, sur le terrain comme à l'extérieur, pourra valoir à son auteur d'être sanctionné.

Tout contrevenant au présent règlement pourra être sanctionné par un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive.

L'équipe DOG SITTING

Date

« Lu et approuvé »

Signature

